<u>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> Jeudi 12 Avril 2018 à 19 heures

Le 12 avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 3 avril 2018.

Présents: Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKY, Christian BETTINGER, Laurent FABISZ, Monique HECKER, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

Absents: Juliette BETTINGER procuration à Christian BETTINGER, Claudine HACQUARD procuration à Monique HECKER, Claire BURLET, Anne HAAS.

Christine WALLON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de séance du 15 mars soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour

Point n° 08/2018 : Taux d'imposition 2018
Point n° 09/2018 : Budget primitif 2018

- Point n° 10/2018 : Attribution de subventions

Procès-Verbal

08/2018- TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018.

Il rappelle au Conseil municipal les taux appliqués en 2017 :

TH: 15,40 %, TF: 10,80 %, TFNB: 52 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les baisses des dotations de l'état,

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 29 mars 2018 :

- décide de modifier les taux comme suit :

| | Taux | Base imposition | Produit |
|--------------------------|---------|-----------------|---------|
| Taxe d'habitation | 16,38 % | 693 100 | 113 530 |
| Taxe foncière (bâti) | 11,48 % | 419 100 | 48 113 |
| Taxe foncière (non bâti) | 55,32 % | 3 600 | 1 992 |
| | | | |
| TOTAL | | | 163 635 |

Vote: 10 Pour - 2 Contre

09/2018 - BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2018, dont un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller.

Il présente la section de fonctionnement du budget primitif 2018 et en donne lecture par chapitre.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 370 531,66 €

Le Maire présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à : 135 195,32 €

<u>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Jeudi 12 Avril 2018 à 19 heures</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2018 ainsi présenté.

Vote: à l'unanimité

<u>10/2018 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</u>

Après avoir examiné les demandes, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

| • | BRONVALLOISE Association | 450 € |
|---|--|-------|
| • | BRONVALLOISE Association (participation exceptionnelle goûter des anciens) | 210€ |
| • | A.P.E. (association des parents d'élèves de Bronvaux) | 450 € |
| • | Association GRAIN DE SEL | 450 € |
| • | FNAM (section fédérale A. Maginot de Marange-S. et environs) | 100€ |

Vote: à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 35